

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
**Monsieur le Ministre de l'Intérieur**  
**Place Beauvau**  
**75008 PARIS**  
**Copie : parlementaires de Mayotte**

**Objet : Mayotte attend avec impatience la concrétisation de votre discours pour sauver le 101ème département français du naufrage en cours**

Monsieur le Ministre,

Le lundi 23 septembre 2024, vous avez annoncé sur TF1 un certain nombre de mesures que les Français de Mayotte réclament depuis plusieurs années sans avoir été entendus. Nous avons particulièrement retenu quatre points essentiels de vos déclarations, qui nous semblent cruciaux pour la survie de notre département.

### **1. Rétablir l'ordre public**

Vous avez évoqué la nécessité de « rétablir l'ordre » comme l'un de vos objectifs principaux. Cette déclaration a une résonance particulière à Mayotte, où des bandes de voyous, très souvent composés de jeunes immigrés ou issus de l'immigration, sèment le chaos depuis des années. Certains d'entre eux justifient ces actes en affirmant ne pas supporter que les Français-es de Mayotte puissent étudier, travailler et se divertir alors que leur familles et eux-mêmes ne peuvent accéder à tout cela.

Depuis plusieurs années, ces criminels attaquent impunément les automobilistes qui ne cherchent qu'à se rendre à leur travail le matin ou à rentrer retrouver leur famille le soir, les forces de l'ordre, les pompiers qui ne font que leur travail, les élèves dans les bus de transport scolaire, ou encore le personnel du Centre Hospitalier de Mayotte (CHM) qui a subi une énième attaque avant-hier vendredi 27 septembre, alors qu'ils étaient dans le bus qui les transportait très tôt le matin au travail.

Vous avez également souligné votre volonté « *d'utiliser le pouvoir réglementaire pour aller au bout de ce que l'on peut faire* ». Nous espérons que cette déclaration se traduira rapidement par des actes concrets à Mayotte, où les opérations comme Wuambushu et Mayotte Place Nette ont démontré qu'avec des moyens humains et matériels suffisants, l'accalmie est possible. Alors que pendant des années, l'État faisait comprendre qu'il était difficile d'agir contre l'immigration et l'insécurité qui en

découle ; ces dernières années, on nous a fait comprendre que Wuambushu et Mayotte Place Nette devaient apporter les corrections nécessaires mais qu'il fallait surtout attendre les projets de loi Mayotte pour aller plus loin. Si les opérations Mayotte Place Nette et surtout Wuambushu ont permis de démontrer qu'avec les moyens humains et matériels l'accalmie était possible, nous demeurons convaincus qu'il faut pérenniser ces moyens. Par ailleurs, comme vous, nous croyons qu'il faut surtout avoir la volonté de déployer tous les moyens législatifs (existants ou à créer) pour commencer à stopper l'hémorragie au niveau de la sécurité en attendant d'autres améliorations toujours possibles. Il est impératif de pérenniser les moyens et d'adopter tous les instruments législatifs nécessaires pour lutter efficacement contre l'immigration et l'insécurité qui en découle.

Nous vous encourageons vivement à engager des actions concrètes pour rétablir l'ordre, car nous ne supportons plus de voir ces criminels caillasser impunément à longueur de journée les forces de l'ordre eux-mêmes qui sont censés nous protéger. **Les citoyens français que nous sommes ne supportons plus de voir les forces de l'ordre contraintes de reculer devant la barbarie, car la loi ne leur laisse que cela comme option s'ils veulent éviter de se retrouver eux-mêmes inquiétés par la Justice ou emprisonnés pour avoir fait usage de leur arme pour se protéger et nous protéger.** Ce qui est pourtant en somme et en principe l'une des premières raisons pour lesquelles le contribuable consent à l'impôt pour que les forces de l'ordre soient recrutées, payées et armées.

## 2. La lutte contre l'immigration clandestine

Vous avez exprimé votre intention de « *rencontrer les préfets des départements les plus touchés* » par les problèmes migratoires. À ce titre, nous souhaitons que M. François Xavier-Bieuville, préfet de Mayotte, soit aussi reçu. Il s'agit d'une évidence eu égard au préoccupant problème migratoire autrement plus inquiétant en proportion à Mayotte qu'en hexagone. Mais surtout, au-delà de l'accueil et l'écoute, nous demandons que le préfet de Mayotte soit entendu, et par conséquent, que vous, le gouvernement, lui accordiez tous les moyens nécessaires (légaux, humains et matériels) pour mener à bien sa mission. Son engagement sans équivoque en faveur des Mahorais-es doit être soutenu sur tous les plans et plus que par de vains mots. Et au-delà des réunions, des mots, des discours, des voyages ministériels, des plans et rapports, les citoyens-nes de Mayotte sont désormais pleinement conscients qu'en réalité **Mayotte a besoin de changements structurels. Il faut de la volonté, des moyens (légaux, humains et matériels) et ensuite des actes concrets en vue de produire des résultats.** Il est difficile de continuer à expliquer que l'État souhaite lutter contre l'immigration clandestine massive et que ce même État continue à financer largement des associations qui militent et agissent contre l'État sur ce même objectif. Votre prédécesseur Gérald Darmanin a dénoncé cela à l'Assemblée nationale sans que les actions correctives ne soient déployer pour faire cesser cette **schizophrénie étatique**.

## 3. Coût des soins aux étrangers

Vous avez souligné la nécessité d'étudier la situation de l'Aide Médicale d'État (AME) afin que la France ne devienne pas « le pays le plus attractif d'Europe » en matière de prestations sociales. **À Mayotte, ce problème est global et systémique. Il se traduit**

**très concrètement par l'accaparement des services publics par les étrangers (en situation irrégulière), notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation, sur le marché du travail et bientôt dans les administrations.**

Sur la santé, par exemple, nous demandons que le Centre Hospitalier de Mayotte (CHM) cesse de prendre en charge les étrangers en situation irrégulière sur son budget propre, au détriment des Français-es de Mayotte. Soit le dispositif de l'AME est étendu à Mayotte comme en Hexagone ; soit vous stoppez le dispositif, mais alors vous stoppez également l'immigration clandestine massive à Mayotte.

Dans tous les cas, il est urgent que l'État cesse de contraindre les Mahorais-es à partager leur peu de services publics avec une population immigrée (clandestine) toujours plus nombreuse. Au-delà de la santé désormais effondrée à Mayotte à cause de cette pratique, cette contrainte injuste et injustifiée (si ce n'est que pour des considérations politiques et surtout dogmatiques) se retrouve dans l'éducation nationale à Mayotte, dans l'enseignement supérieur, et maintenant dans l'emploi.

Dans l'emploi, par exemple, une grogne de plus en plus audible couve à Mayotte où beaucoup d'administrés se plaignent de voir toujours plus d'immigrés recrutés par les collectivités locales dans le cadre des emplois PEC. Les élus locaux justifient cela par des pratiques de France Travail qui, profitant des diminutions des quotas par l'État, imposeraient aux élus locaux des listes de personnes éligibles aux contrats PEC ; mais des personnes qui, très souvent, sont issues de l'immigration, au détriment des Mahorais-es qui sont également en recherche d'emploi.

#### **4. Rétablissement du délit de séjour irrégulier**

*Vous avez déclaré que « François Hollande avait supprimé le délit de séjour irrégulier. Je suis désolé, quand on entre illégalement en France, c'est contre la loi. Il faudrait le rétablir par exemple ».*

En effet, depuis que le délit de séjour irrégulier et le délit de solidarité ont été supprimés en 2012 par l'ancien président François Hollande, Mayotte a subi d'immenses préjudices. Toute la politique de lutte contre l'immigration clandestine a depuis laissé place à une vaste politique d'assistance aux migrants sous l'égide de l'État qui, en plus, subventionne de nombreuses ONG qui œuvrent à la perte de Mayotte.

**Nous demandons que le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) soit réformé afin de rendre l'article L622-4 inapplicable à Mayotte.** Cet alinéa a totalement annihilé la possibilité pour l'État et les citoyens de lutter contre l'immigration clandestine. Réinstaurer le délit de solidarité et surtout le délit d'entrée et de séjour irrégulier avec une volonté ferme d'éradiquer ce phénomène permettrait de renforcer la lutte contre l'immigration clandestine et de sanctionner non seulement les migrants en situation irrégulière (ne serait-ce qu'en les renvoyant chez eux), mais aussi les passeurs et certains-es Français-es qui, par leur comportement ou leurs discours, facilitent l'installation des migrants illégaux dans le département de Mayotte.

À ce sujet, nous vous invitons à vous rapprocher des parlementaires de Mayotte, en particulier la députée Madame Estelle Youssouffa, qui connaît parfaitement les verrous législatifs et administratifs à lever pour faire stopper l'immigration à Mayotte.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, une fois de plus, au-delà des réunions, des mots, des discours, des voyages ministériels, des plans et rapports en tout genre, nous vous demandons des actes concrets.

Monsieur le Ministre, les mesures que vous avez annoncées, si elles sont mises en œuvre, pourraient enfin répondre aux attentes des Mahorais-es et améliorer significativement la situation sur notre île. Nous espérons que vous tiendrez compte de nos demandes, qui reflètent l'urgence de la situation à Mayotte, tant sur le plan de la sécurité, de l'immigration que des services publics.

Dans l'attente d'une suite concrète et rapide, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du Collectif des Citoyens de  
Mayotte loi 1901  
Fatihou IBRAHIME